

Heures sup ou réquisition ?!

Toutes les dérives régulières d'exploitation nous font faire des heures sup, on le sait bien. Dernièrement, avec les violents orages et après un accord passé avec les AMDE, quelques Pistards ont accepté de dépasser leur horaire pour les besoins de l'exploitation.

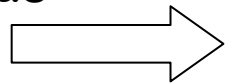
Le responsable de la Piste n'a pas eu de meilleure idée que d'aller contrôler les heures qui avaient été notées dans le cahier d'IRG. Il s'est empressé de régulariser les heures supplémentaires réellement effectuées (à la baisse bien sûr ! ça doit sortir de sa poche) sans pour autant avoir pris la peine de régulariser les agents qui avaient dépassé aussi leur 6^{ème} jour de travail (et il y a des cas), ce qui est formellement interdit !

Comment peut-il désavouer les décisions de la hiérarchie de proximité qui a géré les situations dégradées?

Au Passage, ça devient de la réquisition.

Par manque cruel d'effectif, il est courant d'entendre : « *on ne peut pas te faire relever, tu vas devoir rester, sinon on considérera un abandon de poste !* »

Quelques précisions s'imposent alors ! et vos délégués CGT vous délivrent la règlementation des heures supplémentaires.



Personne n'est contraint de dépasser son horaire, horaire qui devrait d'ailleurs correspondre aux besoins de l'exploitation, les nouvelles grilles nous ayant été imposées !

La direction a gagné, on va tranquillement rentrer à la maison !